

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00828
Numéro SIREN : 400 461 950
Nom ou dénomination : SFR FIBRE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2019 sous le numéro de dépôt 1014

SFR FIBRE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 78.919.817,50 euros
Siège social : 10, rue Albert Einstein – 77420 Champs-sur-Marne
400 461 950 RCS Meaux
(Ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf
Le vingt-et-un janvier
A 10 heures 30,

Dans les bureaux d'Altice France, situés au 16, rue du général Alain de Boissieu – 75015 Paris,

La société **YPSO France SAS**, société par actions simplifiée au capital de 74.707.200 euros, dont le siège social est situé 10, rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 484 348 131, représentée par Monsieur François Vauthier, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'Associé unique de la Société, propriétaire de la totalité des actions constituant le capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance de tous les documents nécessaires à sa bonne information, le tout conformément aux statuts,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission du Directeur Général ;
2. Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Armando Pereira a informé la Société de son intention de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, à effet à compter du 21 janvier 2019.

L'Associé unique, conformément à l'article 12.3 des statuts de la Société, décide de réduire le préavis de deux (2) mois et accepte de prendre acte de la démission Armando Pereira, de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet au 21 janvier 2019.

L'Associé unique remercie Monsieur Armando Pereira pour sa participation à la vie sociale de la Société, prend acte de sa démission et lui donne quitus de l'exécution de son mandat de Directeur Général de la Société.


L'Associé unique décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Armando Pereira.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.



L'Associé unique,
représenté par M. François Vauthier